

Extrait du registre des décisions

Bureau du 22 juin 2016

Objet : RD - Lancement d'un appel d'offres pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la traversée cyclable de Chambéry

- date de convocation le 16 juin 2016
- nombre de conseillers en exercice : 38

L'an deux mille seize, le mercredi vingt-deux juin à dix-neuf heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry métropole, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole.

- étaient présents : 24

Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton
Cognin	Claude Vallier - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Les Déserts	Michel André
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Luc Berthoud à Sylvie Vuillermet - de Michel Dyen à Christophe Richel - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Bernadette Laclais à Catherine Chappuis - de Gérard Marcucci à Bernard Januel - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Lionel Mithieux à Brigitte Bochaton - de Dominique Pommat à Jean-Pierre Coendoz - de Alain Thieffenat à Xavier Dullin

- conseillers excusés : 5

Stéphane Bochet - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Alexandra Turnar - Jean-Maurice Venturini

- assistaient également à la réunion :

Dominique Bergé - Florian Maitre - Hervé Palin - Axel Rebecq - Nathalie Racine - Florent Guilleme

Bureau du 22 juin 2016

délibération n° 133-16

objet **RD - Lancement d'un appel d'offres pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la traversée cyclable de Chambéry**

Bernard Januel, conseiller délégué chargé de l'écomobilité, rappelle que la Ville de Chambéry et Chambéry métropole travaillent conjointement à une réorganisation globale des mobilités et des déplacements sur le territoire, tous modes confondus : bus, vélos, piétons, automobiles...

Concernant la circulation cyclable, la priorité est de procéder au raccordement entre les trois itinéraires cyclables majeurs que sont les avenues vertes nord et sud et la voie verte de la Leysse, ce qui correspond à la traversée cyclable du centre-ville, qui en plusieurs points est aujourd'hui dangereuse pour les cyclistes. Cette priorité a été confirmée par le baromètre vélo mis en œuvre en juin 2015, dans lequel la traversée de Chambéry était citée comme le point noir n° 1. Il s'agit donc de créer des aménagements qui sécurisent et fluidifient ce trajet, ce qui implique en particulier d'éviter la mixité avec les piétons.

Un tracé de principe a été défini le long des quais de la Leysse.

Dans ce cadre, Chambéry métropole souhaite faire appel à un maître d'œuvre pour l'accompagner dans un premier temps dans la réalisation de la partie aval de ce projet, depuis le pont des Allobroges jusqu'au palais de justice.

Les prestations du maître d'œuvre seraient réparties en cinq tranches :

- une tranche ferme : missions esquisse et AVP sur l'ensemble de ce tracé,
- quatre tranches conditionnelles :
 - o tranche conditionnelle n° 1 comprenant les phases PRO, ACT, EXE, DET, AOR et OPC sur le secteur pont des Allobroges - Gambetta (400 m),
 - o tranche conditionnelle n° 2 comprenant les phases PRO, ACT, EXE, DET, AOR et OPC sur le secteur Gambetta - Leclerc (360 m),
 - o tranche conditionnelle n° 3 comprenant les phases PRO, ACT, EXE, DET, AOR et OPC sur le secteur Leclerc - palais de justice (240 m),
 - o tranche conditionnelle n° 4 comprenant les phases PRO, ACT, EXE, DET, AOR et OPC pour le raccordement de la piste de la rue du Bon Pasteur pour contourner le parc du Verney (150 m).

En fonction du montant estimé des travaux et du budget alloué, une ou plusieurs tranches conditionnelles seraient affermées.

Il est donc proposé de lancer un appel d'offres pour recruter un maître d'œuvre. Le montant total estimé de cette prestation est de 60 000 € TTC si l'ensemble des tranches conditionnelles sont affermées.

Vu l'article 4 alinéa I-II-2 des statuts de Chambéry métropole, qui dispose que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et de déplacements,

Vu le code des marchés publics,

Vu le budget 2016,

Le Bureau de Chambéry métropole, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : lance un appel d'offres ouvert pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la partie aval de la traversée cyclable de Chambéry, depuis le pont des Allobroges jusqu'au palais de justice,

Article 2 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin